

■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Agglopolys • Angers Loire Métropole • Baugeois Vallée • Bourges Plus • CARENE • Chinon, Vienne et Loire • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Le Grand Charolais • Les Loges • Limoges Métropole



• Loire Forez • Loire Layon Aubance • Mauges Communauté • Montluçon Communauté • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Nivernais Bourbonnais • Pays d'Ancenis • Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinois et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Sèvre et Loire • Territoire Vendômois • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Val d'Amboise • Val de Cher Controis • Val de Sully • Vichy Communauté • Vierzon Sologne Berry ■ SICALA • Cher • Haute-Loire

COMITE SYNDICAL DU 20 DÉCEMBRE 2023



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 octobre 2023
2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement
3. Adhésion à l'Etablissement public Loire
4. Compte rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 6 décembre 2023
5. Renouvellement de la convention de partenariat technique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne
6. Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest
7. Mise en œuvre du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents
8. Actualisation des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement et de la délégation permanente au Président en matière administrative et financière
9. Implication de l'Etablissement dans des projets de recherche appliquée
10. Subventions « Patrimoine »
11. Approbation des budgets principal et annexes 2024
12. Programmes d'actions 2024 des SAGE, CT et PTGE portés par l'Etablissement
13. Gestion du patrimoine foncier
14. Gestion du personnel
15. Questions diverses

1.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 OCTOBRE 2023

Délibération proposée



COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMITÉ SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2023



Le Comité syndical, présidé par Daniel FRÉCHET, s'est tenu à Orléans le 25 octobre dernier. L'occasion de saluer la présence d'Hervé BRÛLÉ, DREAL de bassin, de Martin GUTTON, Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ainsi que l'arrivée du nouveau Directeur Général des Services de l'Établissement, Samuel BAUCHÉ.

Sur le plan institutionnel, il a été noté la régularisation de la situation particulière du SINALA suite à sa dissolution par arrêté du Préfet de la Nièvre du 11 août 2023. Ainsi la réserve posée à l'adhésion de Nivernais Bourbonnais a pu être levée.

Pour la partie financière, on retiendra l'accueil favorable réservé aux propositions formulées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour 2024, ainsi que le vote de la décision modificative n°3 ayant pour objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires, sans appel à contributions ni à redevance complémentaire.

S'agissant du volet opérationnel, on notera plus particulièrement des points d'information ou décisions en lien avec l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest, la mise en oeuvre du PAIC, l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, ainsi que l'aménagement et la gestion des eaux.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Cette année encore, le Comité syndical a relevé les fortes contraintes qui s'exercent durablement sur le budget de l'Établissement.

Pour 2024, il a été retenu de poursuivre les quatre principaux objectifs : assurer le respect des engagements souscrits ; permettre la réalisation à moindre coût d'interventions présentant une utilité avérée, voire un caractère indispensable à l'échelle du bassin fluvial, pour la gestion de l'eau et des risques naturels associés ; maîtriser le montant total des contributions des collectivités et celui de la redevance pour soutien d'étiage ; poursuivre le réajustage entre Départements et Régions, d'une part, et Intercommunalités, d'autre part.

Il a été rappelé que l'exercice 2024 s'appuiera sur trois budgets : un budget principal et deux budgets annexes « Exploitation des ouvrages » et « Infrastructures de protection contre les inondations ».

Après une quinzaine d'années sans augmentation du montant total des contributions, le contexte socio-économique actuel, avec une tendance inflationniste



marquée, a conduit le Comité syndical à construire un projet de budget 2024 répondant à l'objectif affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement effectivement encourues, tout en intégrant la montée en charge de plusieurs domaines d'intervention, notamment la mise en oeuvre du PAIC. Compte tenu à la fois des baisses successives de crédits mis à disposition de l'Établissement, débouchant sur une réduction dépassant les 32 % sur la période 2008-2023, ainsi que des fortes incertitudes caractérisant les autres sources de financements, il a été convenu une structure permettant de sécuriser le volume d'interventions de l'Établissement via le maintien pour 2024 du niveau actuel de contributions à hauteur de 2,3 M€.

Pour 2023, le taux de la redevance pour soutien d'étiage a été fixé à 0,0100356. Il a été constaté que depuis 2007 l'évolution du taux de la redevance s'inscrit entre un minimum de 0,0089824 (2016) et un maximum de 0,0107391 (2015). Le taux moyen sur 17 ans s'élevé, quant à lui, à 0,0100639.



POINT D'INFORMATION SUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE 2023

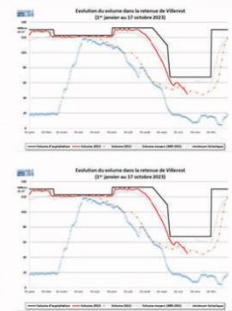
Un point d'information sur la situation hydrologique et le soutien d'étiage en cours a été effectué en séance, soulignant les particularités de la campagne 2023 avec :

- la retenue de Naussac remplie à seulement 50 % avant le début du soutien d'étiage, en raison d'un déficit de précipitations (hivernales et printanières) et celle de Villerest remplie à 100 % ;
- la diminution d'objectifs de soutien des débits à certaines stations de référence en dérogation par rapport aux règlements d'eau
- un soutien d'étiage modéré à partir de début juillet, s'intensifiant d'août à octobre les débits « naturels » étant exceptionnellement faibles pour cette période.

Au vu de la faiblesse des débits et du faible remplissage de la retenue de Naussac, et afin d'optimiser la gestion coordonnée de l'eau stockée dans les deux retenues, les objectifs de soutien d'étiage ont été revus à la baisse progressivement, dès l'hiver et jusqu'à la dernière décision de début octobre.

Il a pu ainsi être souligné qu'en 2023, les objectifs de soutien aux 6 stations de référence auront tous été abaissés, au moins temporairement, à des niveaux inférieurs à ceux fixés soit dans les règlements d'eau des barrages, soit dans les décisions à caractère permanent du Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CCRN-VES). Ces abaissements ont ainsi permis de préserver des volumes estimés à 13 Mm³ dans la retenue de Naussac et 15 Mm³ dans celle de Villerest. Sans présager de l'avenir, Hervé BRÛLÉ, DREAL de bassin, a souhaité préciser que la gestion du soutien d'étiage de cette année amènera sans doute à réexaminer les règles de gestion du barrage Naussac, afin de s'adapter aux situations extrêmes qui tendent à ne plus être exceptionnelles mais habituelles. Par ailleurs, concernant la gestion de Naussac, le Comité syndical a désigné Xavier Dupont pour représenter l'Établissement au Comité de pilotage mis en place par l'Agence de l'eau en préparation de l'étude Hydrologie, Mieux, Usages et Climat (HMUC) sur l'axe Loire.

Suivez le remplissage des retenues sur www.eptb-loire.fr



GESTION INTÉGRÉE DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Dans le cadre de la mise en oeuvre du PAIC, l'Établissement a poursuivi ses efforts en liaison étroite avec les collectivités partenaires. Avec pour échéance le transfert de la gestion des digues domaniales au 28 janvier prochain, un état des lieux a pu être présenté qu'il s'agisse de l'appui technique d'une dizaine de collectivités pour la mise en conformité et la régularisation de leurs ouvrages ; la gestion déléguée de digues non domaniales, pour un linéaire cumulé approchant désormais la centaine de kilomètres et intégrant déjà des travaux de confortement en Loire aval ; la préfiguration et la préparation de la reprise en gestion des digues domaniales et de digues non domaniales.



depuis 2021 pour la plateforme d'Angers, 2022 pour celle d'Orléans et cette année pour celles de Tours, de Blois et de Vichy (celle de Nevers devant faire encore l'objet de discussions) ; la pérennisation des effectifs et le recrutement des équipes sur l'ensemble des plateformes.

L'occasion fut donnée à Xavier DUPONT, Vice-Président à l'Établissement missionné sur le volet « Digues », Président de Touraine Ouest Val de Loire de restituer les échanges effectués le 24 octobre dernier entre Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition Écologique, la Préfète de bassin et le Président et Vice-Présidents de l'Établissement. Échanges fructueux ayant permis notamment de confirmer le montant de la souche de 27,3 M€ et de préciser les contours de la convention de mise à disposition des digues domaniales.

Enfin, le Comité syndical a donné son accord pour solliciter le soutien financier de l'État (FRN, Fonds Vert, etc.), pour le financement de l'analyse des documents d'organisation en toutes circonstances de systèmes d'endigues repris en gestion par l'Établissement dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du PAIC.

CONTRAT TERRITORIAL ET GEMAPI HAUT-ALLIER

Pour faire suite à la demande du Département du Cher qui assure le portage politique du Contrat territorial Concerté, le Comité syndical a accueilli favorablement la poursuite de son animation technique pour la période 2024-2026.

De même, afin de répondre à la sollicitation des EPCI de Haut-Allier, Montagne d'Ardeche, Mont-Lozère et Pays de Cayres Pradelles, les élus ont souhaité prolonger la délégation à l'Établissement de la compétence GEMAPI sur le territoire du Haut-Allier jusqu'en 2026.



DERNIÈRES PARUTIONS

Le Rapport d'activité 2022 ainsi que la nouvelle exposition consacrée aux 40 ans de l'Établissement ont fait l'objet d'une présentation.

Côté animation territoriale ont été remises aux élus deux nouvelles publications, l'une relative aux résultats de l'étude HMUC Fouzon (SAGE Cher aval), l'autre en lien avec le suivi de la colonisation de l'anguille (SAGE Val Dhuy Loire). Cliquez et découvrez !



L'Établissement public Loire, au service de la solidarité de collectivités (Régions, Départements et Intercommunalités) qui le composent, contribue depuis 40 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère inter-régional ou interdépartementaire, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, l'aménagement et la gestion des eaux, ainsi que la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation.



Comité syndical
20 décembre 2023



2.

ACTUALISATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE L'ETABLISSEMENT ET DE LA COMPOSITION DE SES INSTANCES

Délibération proposée



Sylvie ACHARD (S)



Elodie JEANNETEAU (S)



Fabrice BARLE (T)



Olivier HURABIELLE (T)



Pierre MANCION (S)

Comité syndical
20 décembre 2023



3.

ADHÉSION À L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

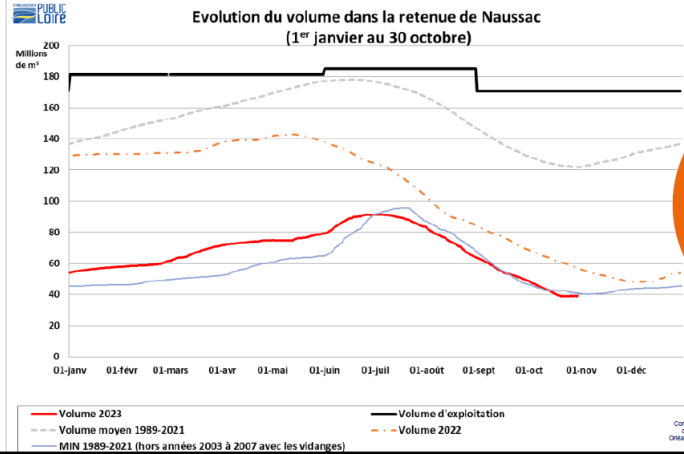


Francis TRIQUET (T)

4.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES USAGERS DU SOUTIEN DES ÉTIAGES DU 6 DÉCEMBRE 2023

EVOLUTION DU REMPLISSAGE DE LA RETENUE DE NAUSSAC



- Remplissage maximal à 50%
- Niveau le plus bas depuis la mise en service des barrages (hors vidanges), à partir de juillet

16/50

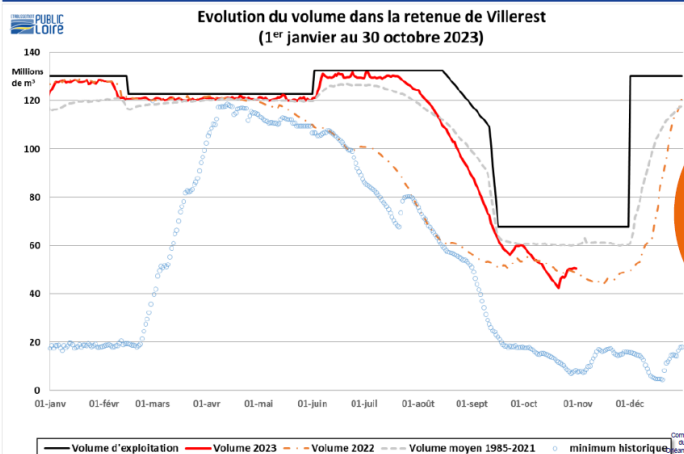
DÉSTOCKAGE DU BARRAGE DE NAUSSAC



Naussac	
Soutien d'étiage	Volumes déstockés (Mm ³)
2003 (max)	130
En année moyenne	61
2023	52
1992 (min)	14

17/50

EVOLUTION DU REMPLISSAGE DE LA RETENUE DE VILLEREST



- Déstockage rapide de juillet à septembre
- Cote d'exploitation d'automne atteinte sans déstockage spécifique

18/50

DESTOCKAGE DU BARRAGE DE VILLEREST



Villerest	
Soutien d'étiage	Volumes déstockés (Mm ³)
2019 (max)	142
2023	92
En année moyenne	54
1992, 1994, 1996, 2001, 2007, 2008, 2010, 2012 (min)	0

19/50

ical
2023

5.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Délibération
proposée



Lac de Saint Pardoux - Crédits photos : office de tourisme de Noblat (87)

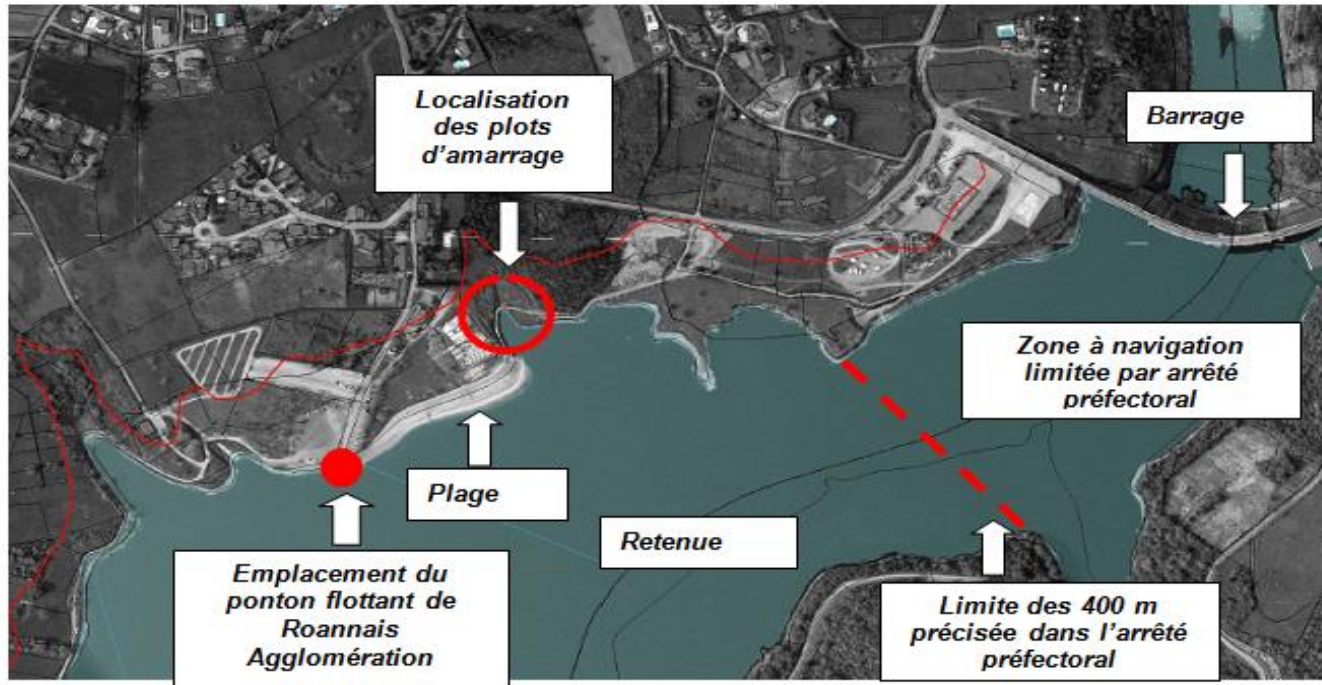


Villereix - (Août 2023)

6.

OCCUPATION DU DOMAINE DE L'ETABLISSEMENT SUR LE SITE DE VILLEREST

Délibération proposée



7.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN (PAIC) POUR LA GESTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS

Délibération proposée



Comité syndical
20 décembre 2023



7.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN (PAIC) POUR LA GESTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS

Délibération
proposée

■ Rappel du cadre réglementaire :

Loi MAPTAM

Cadre réglementaire du transfert de gestion - 2014

Décret n°2023-1074

Précisions sur le cadre et modalités juridiques et financières du transfert de gestion - Novembre 2023

Décret n°2023-1075

Conventions

Déclinaisons opérationnelles pour les EPCI

Conv. de gestion provisoire

ETAT – EPCI (2016-2024)

Conv. de mise à disposition des digues

ETAT – EPCI – EPLOire : *délibération avant le 28.01*

Conventions délégation à l'EPL

EPCI – EPLOire (conventions fonctionnement et investissement)

7.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN (PAIC) POUR LA GESTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS

Délibération
proposée

■ Les positions prises par l'EPLoire en Préfecture le 30.11 pour la période 2024-2035 :

- **Souplesse dans l'affectation des financements** de l'Etat (intégrer les travaux et études à venir non listés précisément dans le PAIC + travaux d'urgence)
- **Souci d'efficacité dans l'instruction des demandes de subventions** de l'EPLoire vers les services de l'Etat (réduire le nombre et les délais des démarches)
- **Pragmatisme dans l'application des textes réglementaires** pour le transfert des autorisations des systèmes d'endiguement (dossiers d'ouvrages incomplets à l'heure du transfert)
- **Appui de l'Etat dans la gestion de crise** sur 2024/2025 pour les EPCI et l'EPLoire (manque de personnel et de retours d'expériences dans les EPCI et à l'EPLoire)
- **Création d'instances de dialogue et de régulation dans le suivi du transfert** à l'échelle du bassin (implication forte EPLoire / du DREAL / des DDT)

7.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN (PAIC) POUR LA GESTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS

Délibération
proposée

■ Les prochaines étapes :

- **Délibération des EPCI (en cours) et l'EP Loire (ce jour) pour la signature des conventions**
- **Dernières réunions techniques EP Loire / EPCI / DREAL / DDT cette semaine**
- **Réunion de clôture avec la Préfète de bassin le 9 janvier 2024 (10h-12h / Orléans)**
- **Réunions sur la gestion des crises dans certains départements**
- **Lancement / confirmation des 6 plateformes (montée en puissance progressive sur 2024-2025)**

8.

ACTUALISATION DES SEUILS APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS PASSÉS PAR L'ETABLISSEMENT ET DE LA DÉLÉGATION PERMANENTE AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Délibérations
proposées

- Actualisation des seuils applicables aux marchés publics
- Elargissement de la délégation permanente au Président en matière administrative et financière

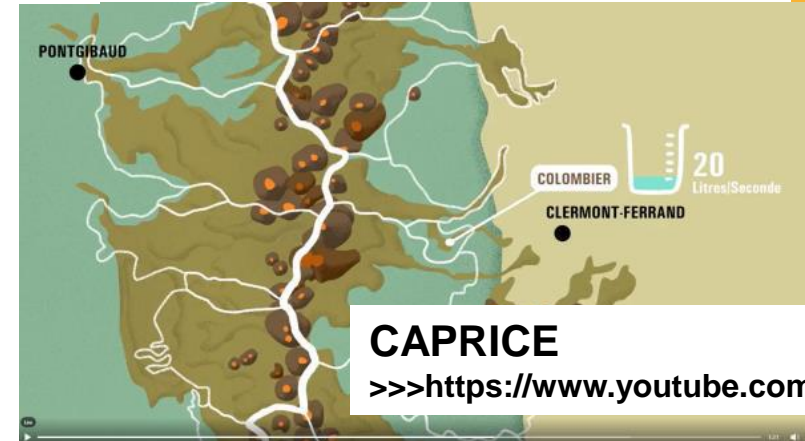


9.

IMPLICATION DE L'ETABLISSEMENT DANS DES PROJETS DE RECHERCHE APPLIQUÉE

PRICE 2 – Impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau

Délibération proposée



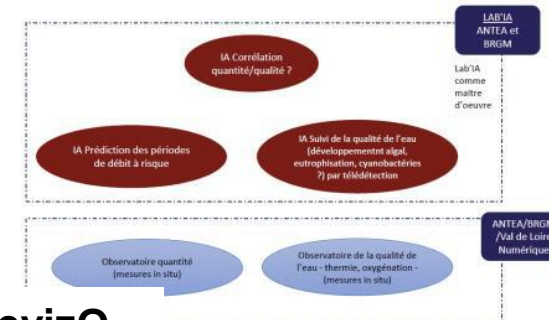
Etude de l'efficacité de la restauration de la continuité écologique utilisant la différenciation génétique au sein de populations de poissons



Démonstrateur « Eau et résilience »

Quels systèmes d'IA ?

Quels rôles pour les partenaires ?

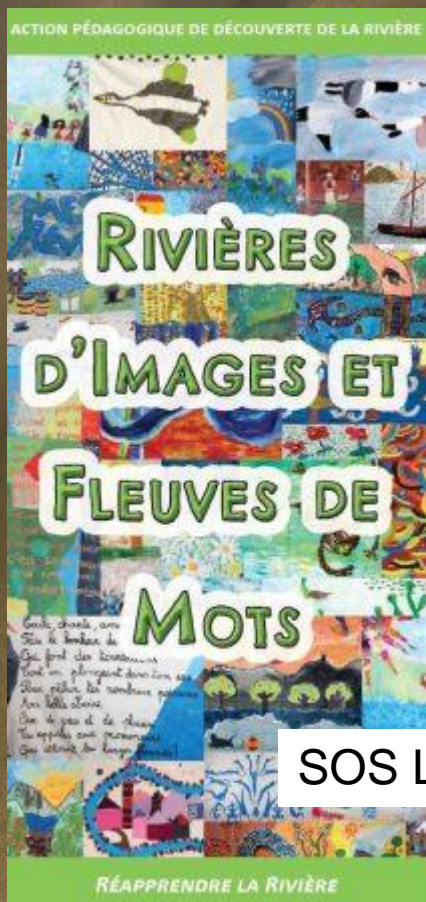


Projet de démonstrateur PrevizO



10. SUBVENTIONS « PATRIMOINE »

Délibérations
proposées



SOS Loire vivante / ERN France



11.

APPROBATION DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES 2024

Délibérations
proposées

■ Budget principal

- Approbation du budget primitif de l'exercice 2024
- Reprise de provision

■ Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »

- Approbation du budget primitif de l'exercice 2024

■ Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

- Approbation du budget primitif de l'exercice 2024

■ Contributions des collectivités membres 2024 – Budgets principal et annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »

■ Possibilité d'utilisation de crédit de reports pour le paiement de la contribution 2024

■ Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2024

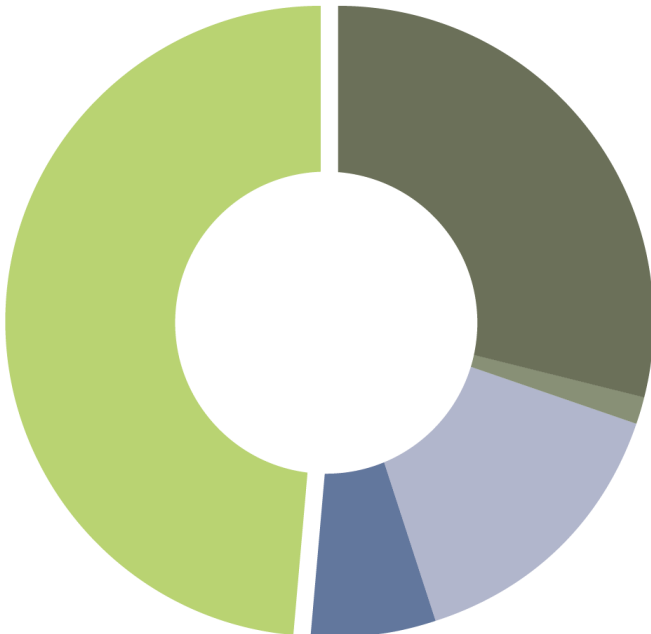
11.

APPROBATION DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES 2024

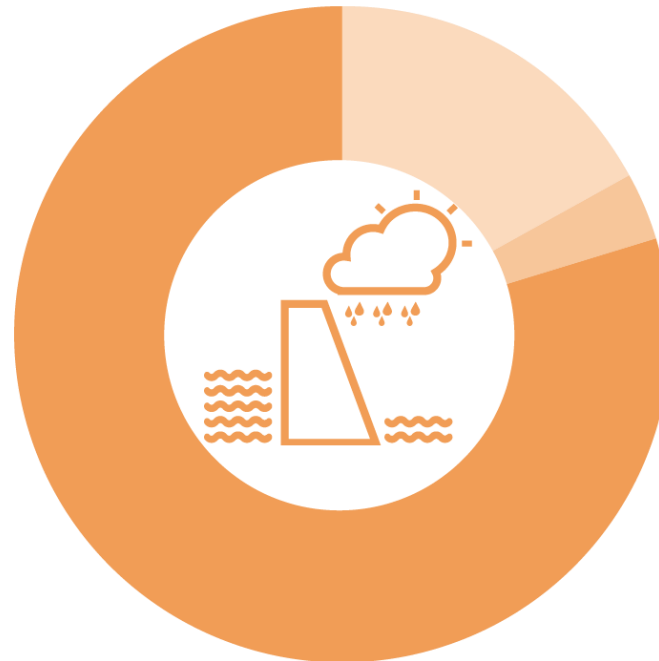
LA MAQUETTE BUDGÉTAIRE

- UNE MAQUETTE BUDGÉTAIRE COMPOSÉE DE 3 BUDGETS (1 BP et 2BA)

Budget Principal



Budget Annexe 1 Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest



Budget Annexe 2 Infrastructures de protection contre les inondations



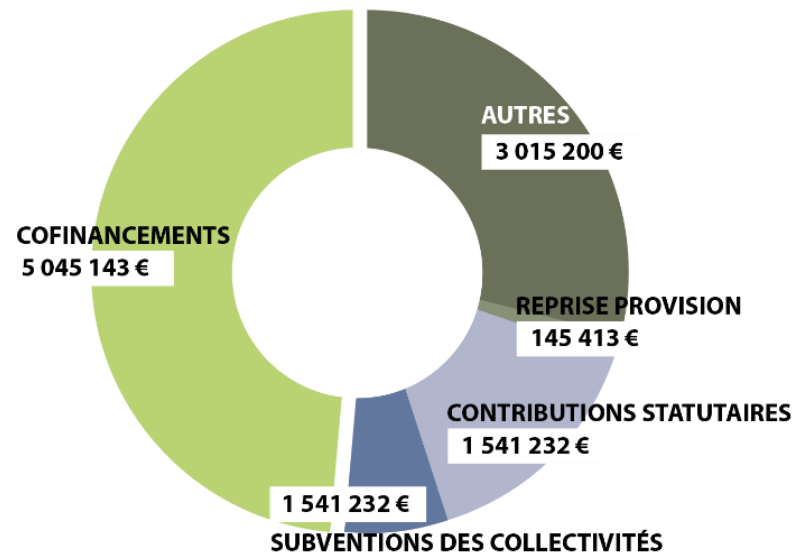
11.

APPROBATION DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES 2024

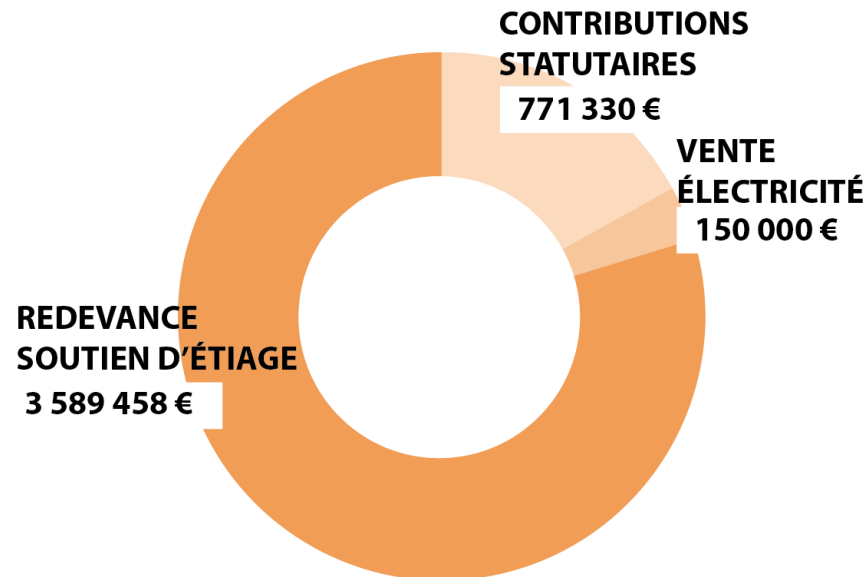
LES RECETTES 2024

■ Les sources de financement par budget

Budget Principal



Budget Annexe 1 Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest



Budget Annexe 2 Infrastructures de protection contre les inondations



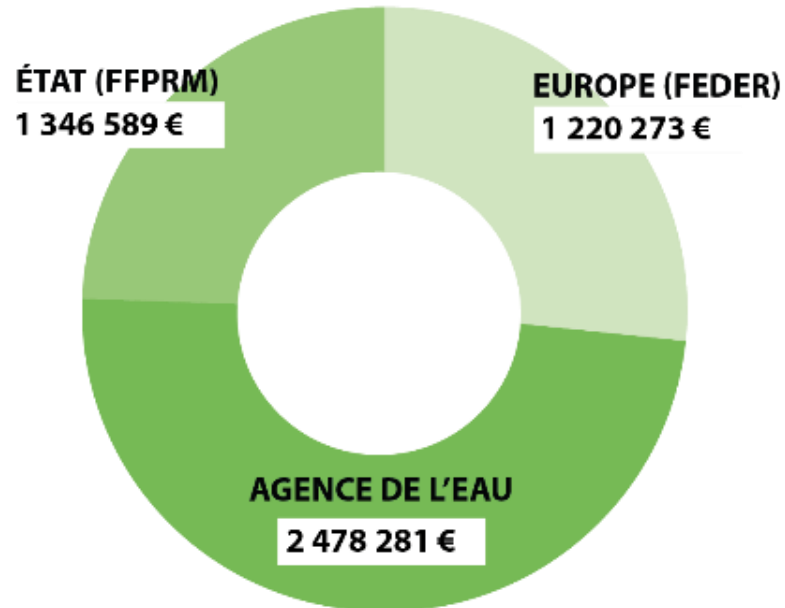
11.

APPROBATION DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES 2024

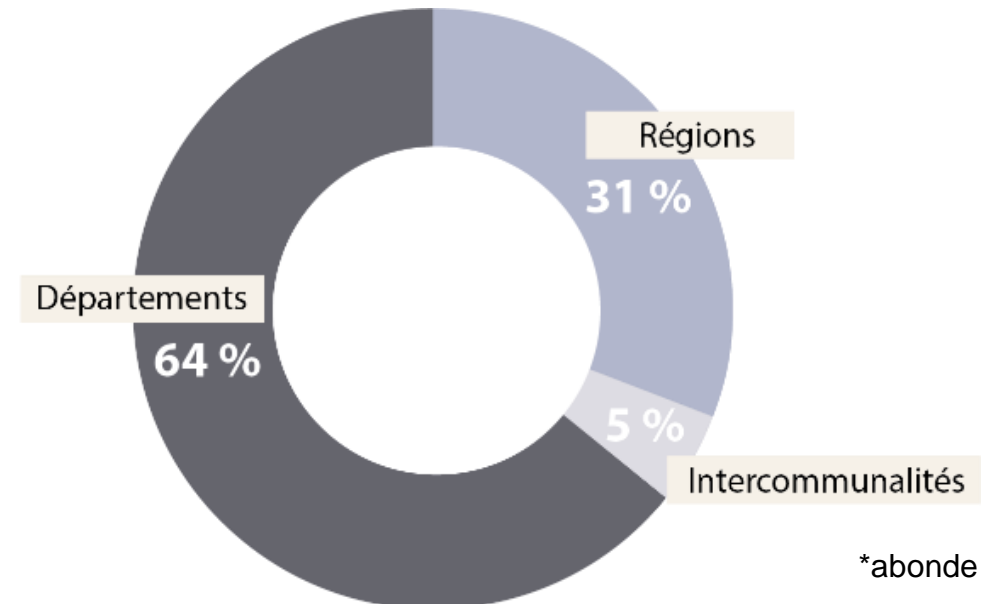
LES RECETTES 2024

- Zoom sur la ventilation cofinancements et la contribution statutaire :

COFINANCEMENTS ENVISAGÉS (5 045 143€)



CONTRIBUTION STATUTAIRE PAR TYPE DE COLLECTIVITÉ* (2 312 562€)

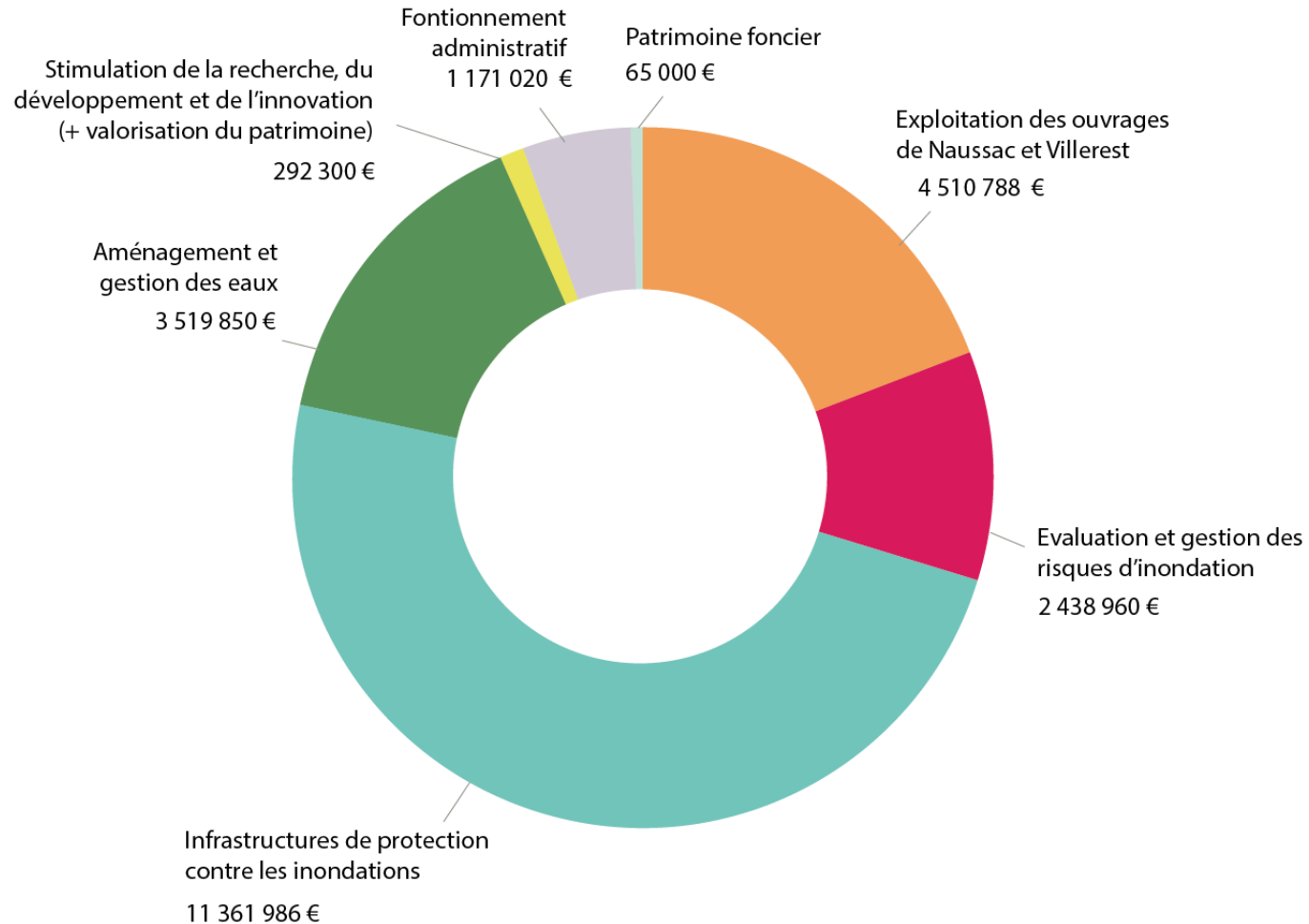


*abonde BP et BA1

11.

APPROBATION DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES 2024

DÉPENSES – BUDGET PRIMITIF 2024

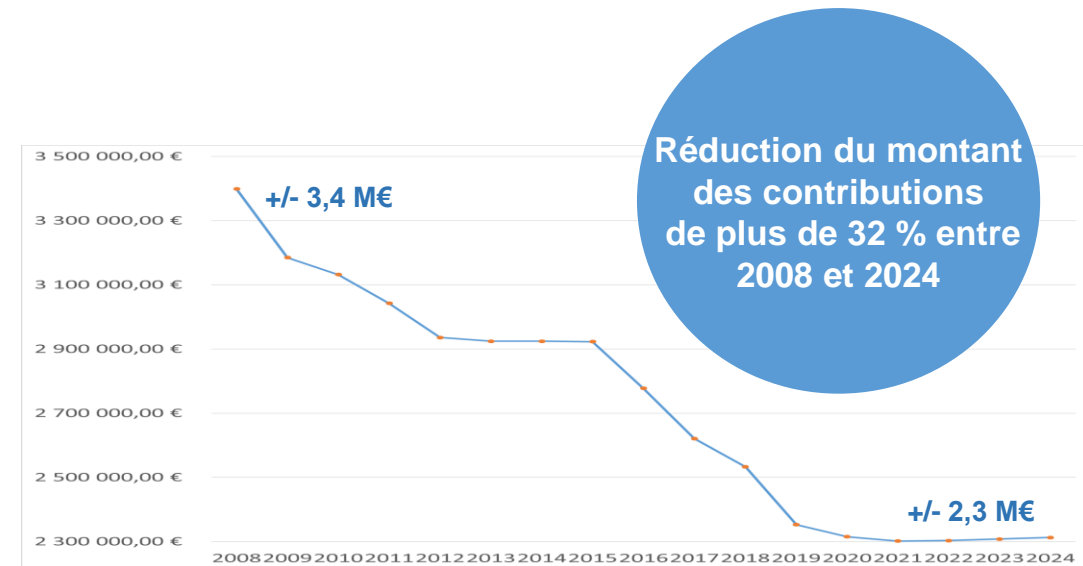


11.

APPROBATION DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES 2024

ENJEUX ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

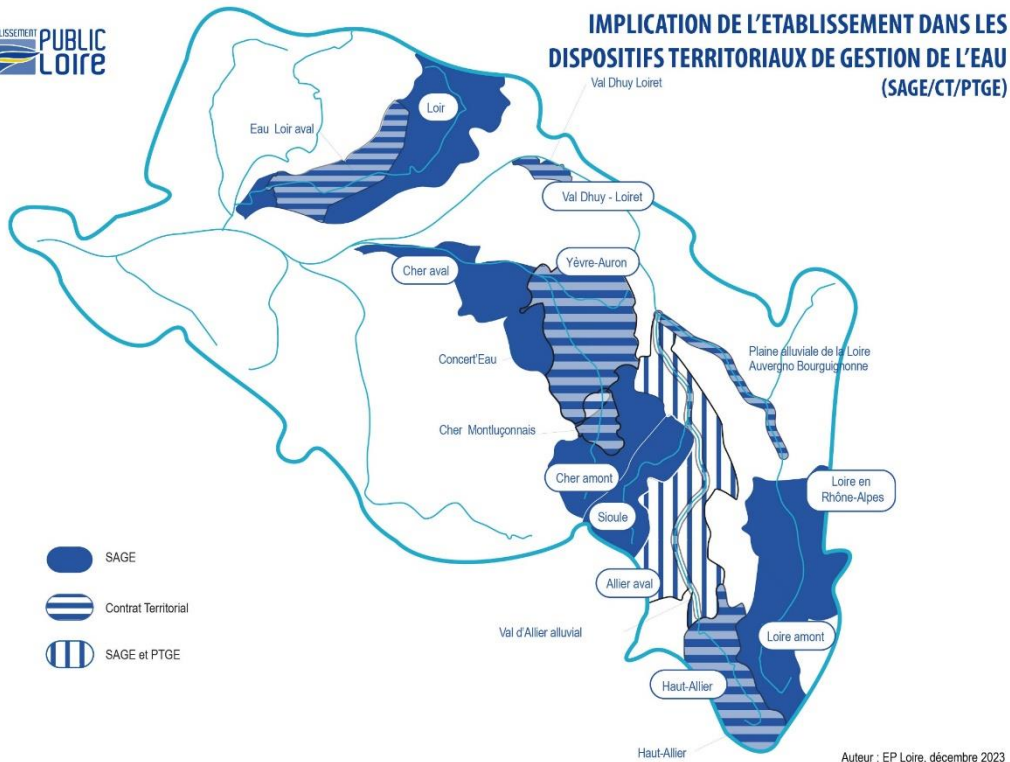
- **La tendance** : Un budget à nouveau fortement contraint dans un contexte inflationniste et d'incertitudes sur les recettes de l'EP Loire
 - **Contribution statutaire** : Une activation de la « provision pour risque d'exploitation » à hauteur de 145 413 € pour neutraliser la hausse des contributions des Départements et Régions
 - **Digues** : Une montée en puissance de l'EP Loire en tant qu'opérateur de bassin pour le compte de 60 EPCI, avec de fortes incertitudes sur les coûts réels de gestion des systèmes d'endiguement transférés dans l'urgence par l'Etat
- **Un modèle financier et organisationnel de l'EP Loire à consolider dans les prochaines années**



12.

PROGRAMMES D' ACTIONS 2024 DES SAGE, CT ET PTGE PORTÉS PAR L'ETABLISSEMENT

Délibérations proposées



SITUATION 2023

Fonctions support : 5 ETP

Laurent BOISGARD Synergie	Emilie BIGORNE SIG Liudmyla LAHOIDA	Sylvie ASSELIN Communication Mathis BROHAN	Aurélia MOREAU Suivi administratif et financier Yéli TOURÉ Assistantes Mélanie CHARPENTIER
-----------------------------	--	---	--

INGÉNIERIE DÉPLOYÉE : 23 ETP

Angers Marie JAOUEN (SAGE) Céline PERSICO (CT) En cours de recrutement (SAGE)	Bourges Marie ARDIET (CT) Cécile FALQUE (SAGE)	Ébreuil Céline BOISSON (SAGE)	Paray-le-Monial Léa BRUN (CT)
Orléans Jonathan BOURDEAU-GARREL (SAGE) Sophie DERUYVER (SAGE) Lulla GLACET (SAGE) David MAFFRE (RCE) Kaoutar MOUNIR (HMUC) Pape Youssou NDIONE* (HMUC)	Montluçon Christelle ROMAIN (CT)	Clermont-Ferrand Volodia BOUCHARD (CH) Lucile MAZEAU (SAGE) Florine MERELLE (CT) Maiwenn ROCHARD (PTGE)	Saint-Étienne Gonzague DE MONTMAGNER (SAGE)
		Cohade Jade PIERRET (SAGE) Marius MUTEL (CT)	Le Puy-en-Velay Maxime CAYZAC (SAGE)
		Langogne Laura ÉCHAUBARD (SEMAPI)	

* Arrêté préfectoral le 2 janvier 2024

GESTION QUANTITATIVE
 ANIMATION
 HYDROLOGIE MILIEUX USAGE CLIMAT
 ZONES HUMIDES BIODIVERSITÉ
GOUVERNANCE URBAINISME
 DYNAMIQUE FLUVIALE TÊTES DE BASSIN
 SYNERGIE OPÉRATIONNELLE
 CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE
 GESTION QUALITATIVE



bre 2023

Comité syndical
20 décembre 2023



12.

PROGRAMMES D' ACTIONS 2024 DES SAGE, CT ET PTGE PORTÉS PAR L'ETABLISSEMENT



Démarche		Animation	Communication	Etudes & Travaux		Total
SAGE	Loire amont	90 100 €	350 €	237 050 €	Poursuite de l'analyse HMUC, de l'étude d'amélioration des connaissances sur le complexe hydroélectrique de Montpezat et du Schéma de gestion de la Nappe du Devès	327 500 €
	Loire en Rhône-Alpes	39 890	350 €	- €	Poursuite de l'analyse HMUC et de ses études complémentaires ainsi que de la révision du SAGE <i>Nota : actions portées par le Département de la Loire</i>	40 240 €
	Haut-Allier	84 070 €	3 350 €	27 000 €	Poursuite de l'analyse HMUC Allier et des réflexions relatives au schéma de gestion de la Nappe du Devès	114 420 €
	Allier aval	161 348 €	7 150 €	231 200 €	Poursuite de l'analyse HMUC Allier – Inventaire des zones Humides – Schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier – Analyse HMUC Chaîne des Puys	399 698 €
	Sioule	97 802 €	5 070 €	173 000 €	Diagnostic des vulnérabilités au changement climatique – Préfiguration analyse HMUC - Analyse HMUC Chaîne des Puys	275 872 €
	Cher amont	95 774 €	16 100 €	284 704 €	Exploitation du modèle hydrogéologique CAYAC – Poursuite de l'analyse HMUC Cher et de l'inventaire des zones humides	396 578 €
	Cher aval	90 457 €	1 100 €	- €	Mise en œuvre des conclusions de l'analyse HMUC Fouzon – Poursuite de l'analyse HMUC Cher et de l'inventaire des zones humides	91 557 €
	Yèvre-Auron	97 557 €	2 300 €	5 000 €	Exploitation du modèle hydrogéologique CAYAC – Analyse HMUC Cher – Révision du SAGE	104 857 €
	Val Dhuy Loiret	99 867 €	1 750 €	40 180 €	Finalisation de la préfiguration HMUC Loiret – Poursuite de l'inventaire des espèces exotiques envahissantes	141 797 €
	Loir	178 143 €	1 350 €	61 000 €	Finalisation de l'analyse HMUC Argance et de l'étude de préfiguration HMUC Loir	240 493 €
Contrats territoriaux	Plaine alluviale de la Loire auvergnno-bourguignonne	49 493 €	2 000 €	20 000 €	Finalisation du diagnostic des affluents de la Loire	71 493 €
	Haut-Allier - Gemapi	62 807 €	5 200 €	150 000 €	Accompagnement des porteurs de projets – Poursuite des réflexions sur les sources de pollution du Rouchoux et sur la restauration de la continuité écologique sur le Chapeauroux – Travaux Gemapi	218 007 €
	Val d'Allier	58 779 €	2 850 €	233 075 €	Réalisation du diagnostic des affluents de l'Allier – Accompagnement des porteurs de projets	40 240 €
	Cher montluçonnais	57 068 €	1 500 €	- €	Accompagnement des porteurs de projets et plus particulièrement les EPCI en charge des actions de restauration hydromorphologique et de la continuité écologique	57 068 €
	Concert'eau	55 469	- €	- €	Finalisation de l'analyse économique et financière - Accompagnement des porteurs de projet – Poursuite des réflexions sur l'impact des ouvrages proximaux	55 469 €
	Loiret	Voir SAGE Loiret		Accompagnement de porteurs de projet – Poursuite du suivi qualité des eaux		
	Eau Loir aval	Voir SAGE Loir		Etablissement du bilan à mi-parcours – Préparation du 2 ^e cycle		
PTGE	Allier aval	55 177 €	- €	- €	Définition des scénarios tendanciel et alternatifs – Lancement d'une analyse économique et financière	114 420 €



■ Actions mutualisées

PROGRAMMES D' ACTIONS 2024 DES SAGE, CT ET PTGE PORTÉS PAR L'ETABLISSEMENT

Délibérations
proposées

Ouverture d'une AE « Inventaire
des zones humides Allier aval »



Dépenses		Montant TTC	
Prestation			358.391 €

Ressources	Taux de participation	Montant TTC
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	80%	286.713 €
FEDER Massif Central	20%	71.678 €
Total	100%	358.391 €

Année	Echéancier prévisionnel
2023	118.000 €
2024	118.000 €
2025	122.391 €
Total	358.391 €



Validation du CT Haut-Allier 2024-2026



13.

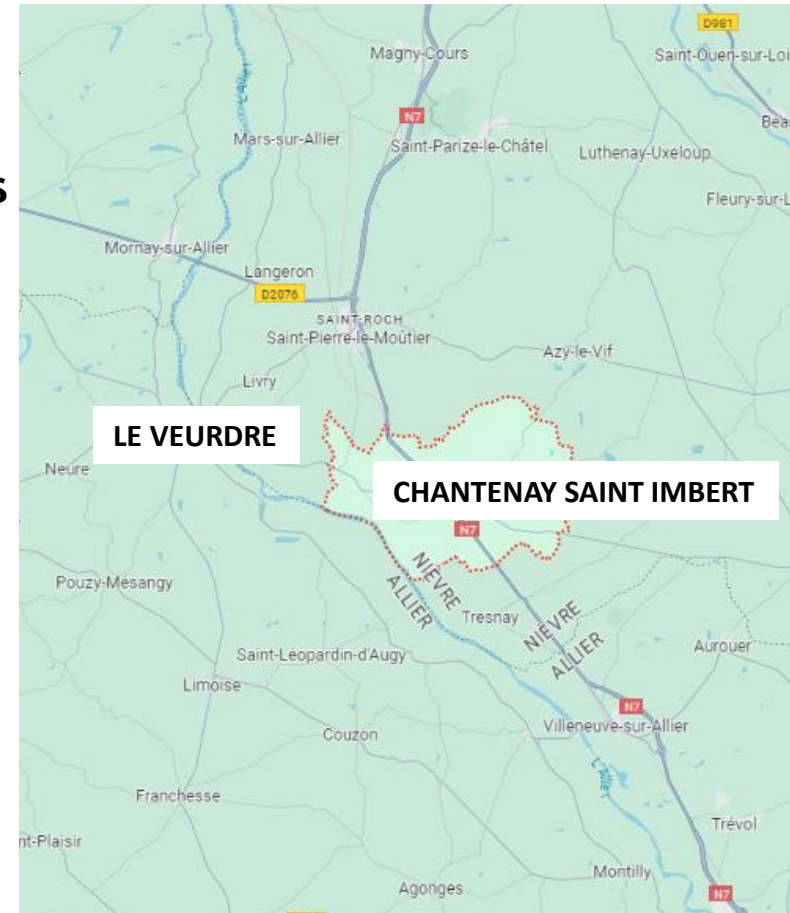
GESTION DU PATRIMOINE FONCIER

Délibérations
proposées

■ Site du Veurdre

Conventions de participation financière avec les communes de Chantenay-Saint-Imbert et Tresnay

Convention de gestion SAFER Bourgogne Franche-Comté



14.

GESTION DU PERSONNEL

Délibérations
proposées

- **Prolongation de missions**
 - Chargé d'opération « Milieux humides SAGE Allier aval »
- **Création de poste**
 - PEP Cher médian et aval
- **Requalifications de postes dans le cadre du PAIC**
 - Poste d'attaché « conventionnement »
 - Poste de chargé d'opération – Plateforme d'Angers
- **Conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret**
 - Médiation préalable obligatoire
 - Procédure de signalement



15. QUESTIONS DIVERSES : VISITE DES OUVRAGES

NAUSSAC - 26 mars



11h00 – 12h00 : Réunion avec les élus locaux « Point sur le remplissage de Naussac »

12h30 : Déjeuner au restaurant La table du lac (*Lac de Naussac - 48300 Langogne*)

14h00 : Visite technique du barrage (*Bâtiment d'exploitation - 48300 Langogne*)

16h30 : Promenade pédestre autour de la retenue « Présentation et valorisation des travaux menés autour de la retenue - Echanges de façon informelle avec les acteurs locaux »

18h00 : Cocktail servi sur une plage de la retenue ou Bâtiment d'exploitation

19h30 : Dîner et nuit au Domaine des Barres (*Route de Mende - 48300 Langogne*)

VILLEREST - 27 mars

10h00 : Visite technique du barrage
(*Bâtiment d'exploitation - 42120 Commelle-Vernay*)

12 h 30 : Déjeuner au restaurant Le Bervédère
(*2100 Route touristique 42120 Commelle Vernay*)

14h30 – 16H30 : Comité syndical
(*Salle du Conseil communautaire, 63 rue Jean Jaurès 42300 Roanne*)

